

Nom commercial du produit : G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant
Date d'exécution : 29.09.2016
Date d'édition : 15.12.2016

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes
Revêtements et couleurs, matériels de remplissage, enduits, diluants Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

ACTEGA Terra GmbH

Rue : Industriestr. 12

Code postal/Lieu : 31275 Lehrte

Téléphone : 0049-5132-5009 140

Telefax : 0049-5132-5009 110

Contact pour informations : Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur) Dep. Management du qualité et environnement e-Mail: qum.actega.terra@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftinformationszentrum-Nord (GIZ) Tel.: 0049-551-19240 (24h täglich)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A ; Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 ; H317 - Sensibilisation cutanée : Catégorie 1 ; Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 ; H335 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Environnement (GHS09) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Bisphenol A Epoxy Diacrylat ; N°CAS : 55818-57-0

Nom commercial du produit : G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant

Date d'exécution : 29.09.2016

Date d'édition : 15.12.2016

Version (Révision) :

7.0.0 (6.0.0)

DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS- (OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE)) ; N°CAS : 42978-66-5
DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE ; N°CAS : 15625-89-5
Propylidynetrimethanol ethox. ; N°CAS : 28961-43-5
BENZILDIMETHYLKÉTAL ; N°CAS : 24650-42-8

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver ... soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../ en cas de malaise.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Système durcissant à l'UV

Composants dangereux

Bisphénol A Epoxy Diacrylat ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119490020-53-xxxx ; N°CE : 500-130-2; N°CAS : 55818-57-0

Poids : $\geq 25 - < 30$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS- (OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE)) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119484613-34-xxxx ; N°CE : 256-032-2; N°CAS : 42978-66-5

Poids : $\geq 25 - < 30$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Chronic 2 ; H411

DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489896-11-xxxx ; N°CE : 239-701-3; N°CAS : 15625-89-5

Poids : $\geq 15 - < 20$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

Propylidynetrimethanol ethox. ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489900-30-xxxx ; N°CE : 500-066-5; N°CAS : 28961-43-5

Poids : $\geq 5 - < 10$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

2-Propensäure, 1,1'-((1-methyl-1,2-ethandiy)bis(oxy (methyl-2,1-ethandiy)))ester, Reaktionsproduct mit Diethylamin ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119961351-42-xxxx ; N°CE : 601-101-8; N°CAS : 111497-86-0

Poids : $\geq 5 - < 10$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319

Benzophenone ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488052-40-xxxx ; N°CE : 204-337-6; N°CAS : 119-61-9

Poids : $\geq 5 - < 10$ %

Nom commercial du produit : G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant
Date d'exécution : 29.09.2016
Date d'édition : 15.12.2016

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 2 ; H373 Aquatic Chronic 2 ; H411
2,2'-MÉTHYLIMINODIÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488970-24-xxxx ; N°CE : 203-312-7 ; N°CAS : 105-59-9
Poids : $\geq 1 - < 5 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319
BENZILDIMETHYLKETAL ; N°CE : 246-386-6 ; N°CAS : 24650-42-8
Poids : $\geq 1 - < 5 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410
2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119555270-46-xxxx ; N°CE : 204-881-4 ; N°CAS : 128-37-0
Poids : $< 0,5 \%$
Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Composants dangereux

Indications diverses

tous les composants de ce mélange ont été (pré)enregistrés selon l'ordonnance REACH.
Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Se laver immédiatement avec: Eau Ne pas nettoyer avec: Solvants/Dilutions En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

étant donné que le vernis séché est difficile à retirer et peut provoquer des réactions cutanées sur des personnes allergiques. En cas d'irritation cutanée persistante consulter un Médecin.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Eau en aérosol mousse résistante à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Nom commercial du produit : G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant

Date d'exécution : 29.09.2016

Date d'édition : 15.12.2016

Version (Révision) :

7.0.0 (6.0.0)

Non combustible sous conditions normales. Le produit peut polymériser à des températures élevées. Cette polymérisation est une réaction exothermique importante et peut provoquer suffisamment de chaleur pour conduire à une décomposition thermique et/ou un endommagement des containers. La décomposition thermique peut provoquer la formation de gaz irritants.

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂) Monoxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx) Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les bouches de canalisations. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Il faut utiliser de préférence de l'eau comme agent nettoyant. Le matériau durci peut être ramassé mécaniquement et être évacué avec les déchets industriels.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13 Protection individuelle: voir paragraphe 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les personnes ayant des antécédents dermatologiques ne doivent pas travailler sur un poste utilisant cette préparation. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.



Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 10

Matières à éviter

Acide fort Base forte Agent oxydant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. La température de stockage ne doit pas dépasser 60°C. Ne pas exposer au rayonnement solaire direct. Négliger ces indications peut avoir pour conséquence des réactions exothermiques avec une polymérisation non contrôlable du produit. Stocker dans des récipients en acier inoxydable, verre fumé ou en polyéthylène avec revêtement intérieur. Température de stockage recommandée 5 - 30°C

Protéger contre : Gel Forte chaleur.

Nom commercial du produit : G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant
Date d'exécution : 29.09.2016
Date d'édition : 15.12.2016

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Veuillez respecter les indications d'utilisation de la fiche technique. Secteur concerné: imprimerie

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL ; N°CAS : 128-37-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)

Paramètre :	E: fraction inhalable
Valeur seuil :	10 mg/m ³
Limitation de crête :	4(II)
Remarque :	Y
Version :	02.04.2014

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

DNEL/DMEL

Pas de valeur limite déductible spécifique à cette matière.

PNEC

Pas de valeur limite déductible spécifique à cette matière.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle



Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

Lunettes avec protections sur les côtés

Protection de la peau

Protection des mains

Gants à crispin CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) NBR (Caoutchouc nitrile)

Caractéristiques exigées : imperméable aux liquides. DIN EN 374 Ne pas porter de gants en PVC, le PVC absorbant l'acrylate. Utiliser des gants étanches faits en d'autres matières synthétiques. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection corporelle

Vêtement de protection léger. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Conserver les vêtements de travail à part.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. enlever les vêtements souillés, imprégnés

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : liquide

Nom commercial du produit : G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant

Date d'exécution : 29.09.2016

Date d'édition : 15.12.2016

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

Couleur : trouble jaune clair

Odeur

Acrylate.

Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	ca.	94 °C	
Point éclair :		>	100 °C	
Densité :	(20 °C)		1,09 g/cm ³	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	>	45 s	DIN gobelet 4 mm
Teneur en COV maximale (CE) :			0,682 Pds %	
Teneur en COV maximale (Suisse) :			2,138 Pds %	

9.2 Autres informations

insoluble dans: Eau.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Stable en appliquant les consignes recommandées pour le stockage et la manipulation (Voir paragraphe 7)

10.1 Réactivité

Le matériau est réactif.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'une action de la lumière: Risque de polymérisation.

10.4 Conditions à éviter

néant, à l'utilisation appropriée

10.5 Matières incompatibles

Réaction exothermique avec: agent oxydant, fortes. Acide alcalies (bases).

10.6 Produits de décomposition dangereux

Polymérisation exothermique possible si chauffé, exposé à l'air ou au soleil ou après ajout d'initiateurs à radicaux libres.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Ce mélange n'a pas fait l'objet de tests toxicologiques sur les effets nocifs. Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre ce produit s'il est manipulé correctement.

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS- (OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE)) ; N°CAS : 42978-66-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE ; N°CAS : 15625-89-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5190 µg/l
Paramètre :	DL50 (Benzophenone ; N°CAS : 119-61-9)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 10000 mg/kg

Nom commercial du produit : G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant

Date d'exécution : 29.09.2016

Version (Révision) :

7.0.0 (6.0.0)

Date d'édition : 15.12.2016

Paramètre : DL50 (2,2`-MÉTHYLIMINODIÉTHANOL ; N°CAS : 105-59-9)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 4780 mg/kg
Paramètre : DL50 (BENZILDIMETHYLKETAL ; N°CAS : 24650-42-8)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 4595 mg/kg
Paramètre : DL50 (2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL ; N°CAS : 128-37-0)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 890 mg/kg
Paramètre : DL50 (2,6-DI-TERT-BUTYL-P-CRÉSOL ; N°CAS : 128-37-0)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Souris
Dose efficace : 1040 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS- (OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE)) ; N°CAS : 42978-66-5)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 2 g/kg
Paramètre : DL50 (DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE ; N°CAS : 15625-89-5)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 2 g/kg
Paramètre : DL50 (Benzophenone ; N°CAS : 119-61-9)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 3535 mg/kg
Paramètre : DL50 (2,2`-MÉTHYLIMINODIÉTHANOL ; N°CAS : 105-59-9)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 5990 mg/kg

Effet irritant et caustique

Irritation primaire de la peau

Paramètre : Irritation primaire de la peau (Bisphenol A Epoxy Diacrylat ; N°CAS : 55818-57-0)
Espèce : Lapin
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OECD 404
Paramètre : Irritation primaire de la peau (DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS- (OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE)) ; N°CAS : 42978-66-5)
Espèce : Lapin
Résultat : irritant

Irritant pour les yeux et la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Irritation des yeux

Paramètre : Irritation des yeux (Bisphenol A Epoxy Diacrylat ; N°CAS : 55818-57-0)
Espèce : Lapin
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OECD 405
Paramètre : Irritation des yeux (DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS- (OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE)) ; N°CAS : 42978-66-5)
Espèce : Lapin

Nom commercial du produit : G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant
Date d'exécution : 29.09.2016
Date d'édition : 15.12.2016

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

Résultat : irritant

Sensibilisation

En cas de contact avec la peau

Paramètre : Sensibilisation cutanée (Bisphenol A Epoxy Diacrylat ; N°CAS : 55818-57-0)
Espèce : Souris
Résultat : Sensibilisants.
Méthode : OECD 429
Paramètre : Sensibilisation cutanée (DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS-(OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE)) ; N°CAS : 42978-66-5)
Résultat : Sensibilisants.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cette substance ne remplit pas les critères de classification CMR de la catégorie 1 ou 2 selon 67/548/CEE. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit n'a pas été testé.

Toxicité aquatique

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS- (OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE)) ; N°CAS : 42978-66-5)

Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 4,5 - 10 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : EC50 (DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS- (OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE)) ; N°CAS : 42978-66-5)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 88,7 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS- (OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE)) ; N°CAS : 42978-66-5)

Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace : 28 mg/l
Temps d'exposition : 72 h

Paramètre : CL50 (DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE ; N°CAS : 15625-89-5)

Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 1 - 2,2 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Paramètre : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson (Benzophenone ; N°CAS : 119-61-9)

Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 1 - 2,2 mg/l
Temps d'exposition : 96 h

Méthode : OECD 203
Paramètre : CL50 (Benzophenone ; N°CAS : 119-61-9)

Espèce : Tête de boule

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant

Date d'exécution : 29.09.2016

Version (Révision) :

7.0.0 (6.0.0)

Date d'édition : 15.12.2016

Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	15,3 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OECD 203
Paramètre :	CL50 (2,2`-MÉTHYLIMINODIÉTHANOL ; N°CAS : 105-59-9)
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	1466 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OECD 203
Paramètre :	CL50 (2,2`-MÉTHYLIMINODIÉTHANOL ; N°CAS : 105-59-9)
Espèce :	Scenedesmus subspicatus
Dose efficace :	176 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Méthode :	OECD 201
Paramètre :	EC50 (2,2`-MÉTHYLIMINODIÉTHANOL ; N°CAS : 105-59-9)
Espèce :	Daphnie
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	2330 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OECD 202
Paramètre :	CL50 (BENZILDIMETHYLKETAL ; N°CAS : 24650-42-8)
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	7,2 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OECD 203

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre :	EC50 (Bisphenol A Epoxy Diacrylat ; N°CAS : 55818-57-0)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	> 16 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OECD 202
Paramètre :	EC50 (Bisphenol A Epoxy Diacrylat ; N°CAS : 55818-57-0)
Espèce :	Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation :	Inhibition de la courbe de croissance
Dose efficace :	17 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Méthode :	OECD 201
Paramètre :	EC50 (Benzophenone ; N°CAS : 119-61-9)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	0,27 mg/l
Temps d'exposition :	24 h
Paramètre :	EC50 (BENZILDIMETHYLKETAL ; N°CAS : 24650-42-8)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	26 mg/l
Temps d'exposition :	24 h
Méthode :	OECD 202

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre :	EC50 (BENZILDIMETHYLKETAL ; N°CAS : 24650-42-8)
Espèce :	Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation :	Inhibition de la courbe de croissance

Nom commercial du produit : G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant
Date d'exécution : 29.09.2016
Date d'édition : 15.12.2016

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

Dose efficace : 0,17 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OECD 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Méthode d'analyse : Biodégradation (Bisphenol A Epoxy Diacrylat ; N°CAS : 55818-57-0)
Paramètre : Degré de dégradabilité
Type : Aérobie
Taux de décomposition : 42 %
Méthode : OECD 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D
Méthode d'analyse : Biodégradation (DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS- (OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE)) ; N°CAS : 42978-66-5)
Paramètre : Degré de dégradabilité
Type : Aérobie
Taux de décomposition : 48 %
Méthode : OECD 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C
Méthode d'analyse : Biodégradation (DIACRYLATE DE 2-(ACRYLOYLOXYMÉTHYL)-2-ÉTHYL-1,3-PROPANEDIYLE ; N°CAS : 15625-89-5)
Paramètre : Degré de dégradabilité
Taux de décomposition : > 40 %
Méthode : OECD 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B
Méthode d'analyse : Biodégradation (Benzophenone ; N°CAS : 119-61-9)
Paramètre : Degré de dégradabilité
Type : Aérobie
Taux de décomposition : 0 %
Méthode : OECD 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B
Méthode d'analyse : Biodégradation (2,2`-MÉTHYLIMINODIÉTHANOL ; N°CAS : 105-59-9)
Paramètre : Degré de dégradabilité
Type : Aérobie
Taux de décomposition : 92 - 93 %
Évaluation : Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).
Méthode : OECD 301E/ EEC 92/69/V, C.4-B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Paramètre : Coefficient de partage: n-octanol/eau (Benzophenone ; N°CAS : 119-61-9)
Espèce : Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)
Résultat : 3,58

12.4 Mobilité dans le sol

Adsorption/Désorption

Paramètre : Mobilité au sol (Benzophenone ; N°CAS : 119-61-9)
Mobilité au sol
Log Koc : 3,18
Évaluation : Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)
Méthode : Mobilité au sol
Paramètre : Mobilité au sol (BENZILDIMETHYLKÉTAL ; N°CAS : 24650-42-8)
Mobilité au sol
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)
Log Koc : 3,42

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

12.6 Autres effets néfastes

Paramètre : Autres effets nocifs (Bisphenol A Epoxy Diacrylat ; N°CAS : 55818-57-0)

Nom commercial du produit : G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant

Date d'exécution : 29.09.2016

Date d'édition : 15.12.2016

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

Évaluation : Autres effets nocifs
Erfüllt nicht die Kriterien Persistent, Bioakkumulativ und Toxisch (PBT) und sehr Persistent und sehr Bioakkumulativ (vPvB).

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Eviter une introduction dans l'environnement. Le produit ne contient pas de métaux lourds du fait de sa formulation. Ne pas vider dans les canalisations, plans d'eaux ouverts, ni laisser pénétrer dans le sol. En cas de pollution de l'environnement prévenir les autorités compétentes.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les restes de produits séchés ou durcis peuvent être stockés avec les déchets ménagers ou amenés à une incinération contrôlée dans le respect des lois locales ou nationales.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux. Code des déchets produit 080111 - déchets d'encre et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres produits nocifs. Code des déchets conditionnement 150110 Emballages contenant des résidus nocifs

13.2 Informations complémentaires

soumis à une documentation

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIACRYLATE DE (1-MÉTHYL-1,2-ÉTHANEDIYL)BIS- (OXY(MÉTHYL-2,1-ÉTHANEDIYLE)) · BENZILDIMETHYLKETAL)

Transport maritime (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((1-METHYL-1,2-ETHANEDIYL)BIS[OXY(METHYL-2,1-ETHANEDIYL)] DIACRYLATE · Benzophenone · BENZILDIMETHYLKETAL)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((1-METHYL-1,2-ETHANEDIYL)BIS[OXY(METHYL-2,1-ETHANEDIYL)] DIACRYLATE · BENZILDIMETHYLKETAL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 9
Code de classification : M6
Danger n° (code Kemler) : 90
Code de restriction en tunnel : E
Réglementations particulières : LQ 7 · E 1
Étiquette de danger : 9 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 9
Numéro EmS : F-A / S-F
Réglementations particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger : 9 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 9
Réglementations particulières : E 1

Nom commercial du produit : G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant
Date d'exécution : 29.09.2016
Date d'édition : 15.12.2016

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

Étiquette de danger : 9 / N

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

TRGS 510, TRGS 900, Fiches de données de sécurité et informations produit de nos fournisseurs VwVwS, 1272/2008/EG
La liste des réglementations utilisées n'est pas complète !

16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : G 8/610 NVK-060
TERRAGLOSS UV Vernis Brillant
Date d'exécution : 29.09.2016
Date d'édition : 15.12.2016

Version (Révision) : 7.0.0 (6.0.0)

d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
